Un patrimoine naturel riche et diversifié

La diversité des conditions géologiques conjuguée aux caractéristiques climatiques, hydrogéologiques et pédologiques a déterminé la répartition et la composition des milieux naturels originels du département de Loir-et-Cher. Le Blaisois recèle de nombreux milieux naturels remarquables et variés qui composent les grandes entités naturelles du territoire du SCOT :

- La vallée de la Loire,
- La Sologne centrale
- La Sologne viticole
- La petite Beauce.

Ces milieux regorgent d'une biodiversité remarquable qui s'érode et qu'il convient donc de préserver et de protéger.
A ce titre, 133 espèces végétales sont protégées en Loir et Cher ainsi que de nombreuses espèces représentant la faune de notre patrimoine local.

Le Développement urbain a fragilisé les écosystèmes en détruisant les habitats et en fragmentant les corridors écologiques.

Afin d'agir contre ces phénomènes, il est nécessaire de maintenir des continuités écologiques qui constituent des connexions entre espaces naturels, indispensables aux déplacements des espèces, dénommé « trame verte et bleue ».

La préservation et la restauration de la biodiversité est un enjeu qui doit être partagé par tous les acteurs de l'aménagement afin de concilier préservation du patrimoine naturel et développement du territoire.

Carte synthétique d'occupation du sol sur le territoire du SCoT
Analyse à partir des données de Corine Land Cover 2004

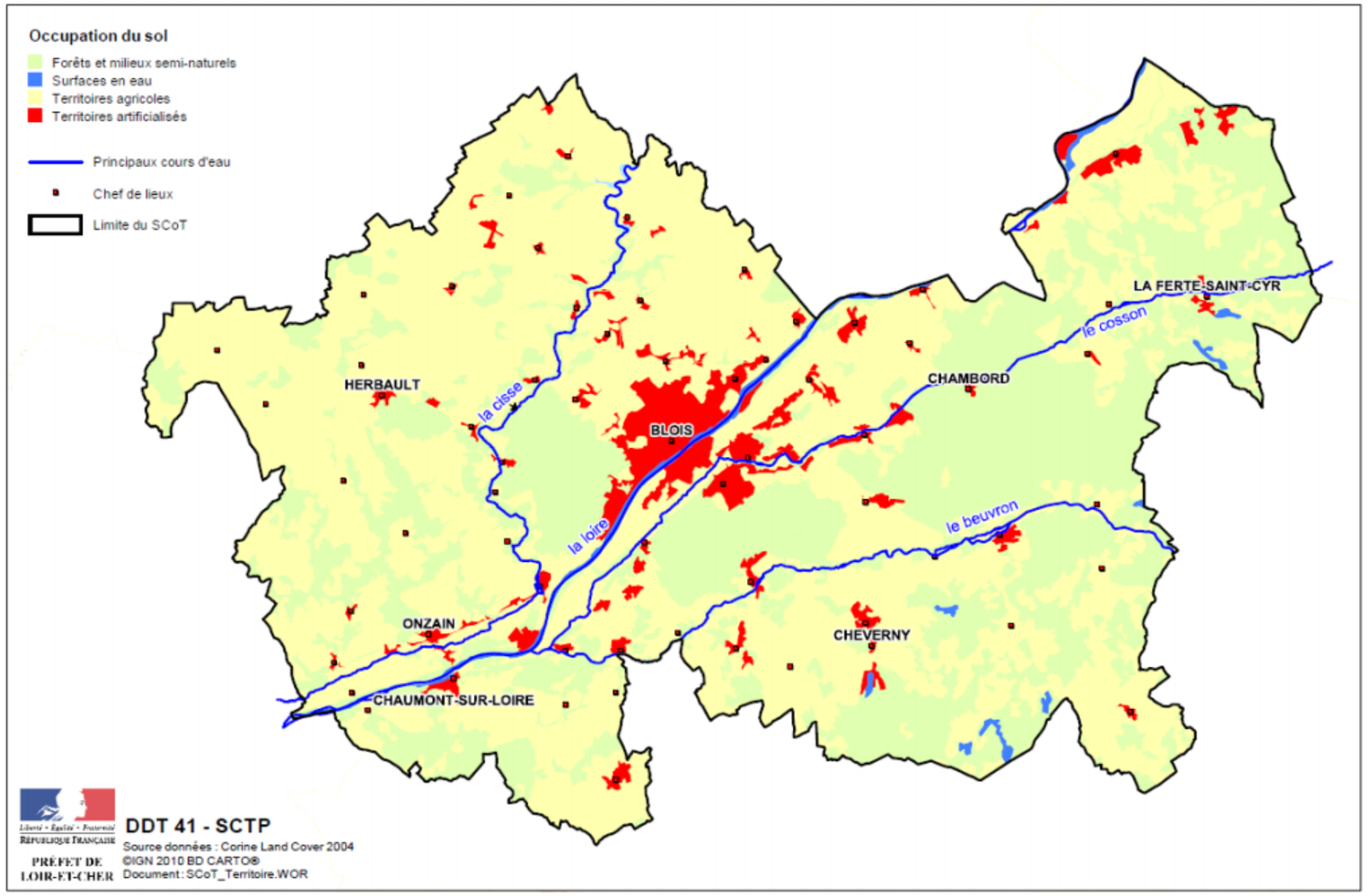

L'étalement urbain est responsable d'une part importante de la disparition de la biodiversité et de la consommation des terres agricoles souvent les plus riches.Ce phénomène qui s'est accentué sur le territoire du SCOT, est à l'origine de la fragmentation des corridors écologiques (pression foncière, infrastructure de transport, ...). Le maintien des espaces agricoles, forestiers ainsi que les milieux interstitiels à ces espaces (friches, pelouses, zones humides, ...) participent de façon complémentaire à la préservation de la biodiversité.

Des milieux à préserver et à valoriser

La protection de l'environnement s'appuie sur différents outils :

Le réseau Natura 2000, 7 sites sur le territoire du SCOT :

- La « Vallée de la Loire du Loir et Cher » Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- La « Petite Beauce » Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- Le « Domaine de Chambord » Zones de Protection Spéciale (ZPS),
- La « Vallée de la Loire de Mosne à Tavers » Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Le « Domaine de Chambord » Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- La « Grande Sologne » Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- La « Vallée de la Cisse en amont de Saint Lubin » Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les Réserves naturelles nationales :

- les Vallées de la Grande Pierre et de Vitain (Averdon, Marolles), 300 ha.

Les Réserves biologiques dirigées :

- la forêt domaniale de Russy

Les Réserves nationales de chasse et de faune sauvage :

- domaine de Chambord.

Les Arrêté de Protection de Biotope :

- l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2007 de protection de biotope du site de l'ile de Saulas, sur la commune de Blois .

Les Espaces naturels sensibles (ENS). 26 ENS en Loir-et-Cher, dont 5 sur le SCOT.

Les inventaires des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Cependant, les données s'avèrent insuffisantes pour mieux identifier ces espaces naturels et en particulier les zones humides.

Les milieux et espaces naturels

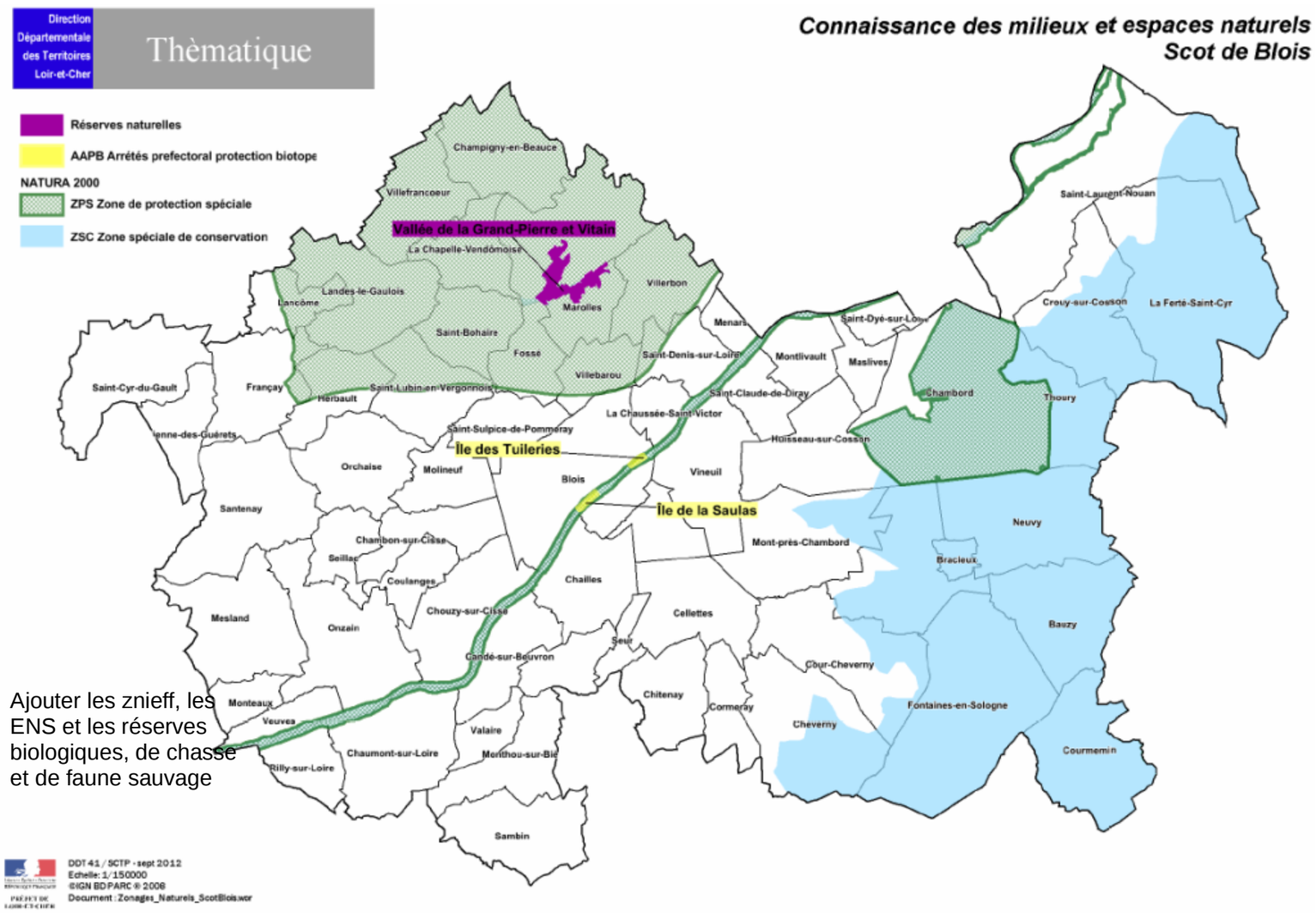

Ajouter les znieff, les ENS et les réserves biologiques, de chasse et de faune sauvage

Zonage à enjeux liés à la biodiversité dont les objectifs sont de :
préserver, maintenir, ou rétablir une diversité des habitats et des espèces d'intérêt Européen, nationales, régionales et locales.

Atouts

- Des milieux naturels riches et variés,
- Une présence forte de grands massifs forestier en Sologne,
- De nombreux cours d'eaux présents sur le territoire,
- Des espaces agricoles prégnants en Beauce et en Gatine Tourangelle,
- Des outils de protection existants et une cartographie du réseau écologique,

Faiblesses

- Une pression urbaine forte et notamment à la périphérie des massifs forestiers,
- Une fragmentation des continuités écologiques d'origine anthropique (étalement urbain, ...),
- Les infrastructures de transport créent des ruptures paysagères et des barrières écologiques,
- Un déficit d'inventaires des milieux naturels et notamment sur les zones humides.

Enjeux : Un capital à protéger et valoriser

- **Protéger de l'artificialisation les milieux naturels les plus intéressants d'un point de vue écologique et paysager,**
- **Préserver et favoriser le maintien, la restauration ou la création des corridors écologiques en lien avec le schéma régional de cohérence écologique en cours d'élaboration,**
- **Compléter la connaissance des milieux naturels, recenser et protéger les milieux moins connus et notamment des zones humides,** un recensement exhaustif permettrait de leur apporter une protection à la hauteur de leurs enjeux écologiques (faune, flore et eau) et sociaux (champ d'expansion des crues, régulation, auto-épuration, ...)
- **Conserver les corridors écologiques en milieu urbain,**
- **Gérer les interfaces avec les territoires avoisinants (gouvernance) et les espaces adjacents.**

La ressource en eau

Eaux de surfaces et souterraines

Le Blaisois se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau et vallées qui structurent le territoire et constituent un atout touristique : La Loire avec ses 2 principaux affluents la Cisse, le Beuvron et son confluant le Cosson.
L'état des masses d'eau (tronçon homogène de cours d'eau) réalisé pour le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 fait apparaître une dégradation des cours d'eau pour certaines masses d'eau et ne permettra pas de satisfaire les objectifs de la directive cadre sur l'eau, c'est à dire l'atteinte du bon état écologique en 2015.

Sur le territoire du SCOT Blaisois, les masses d'eau sont de qualité mauvaise à moyenne.
Les causes principales de dégradation de l'état écologique des masses d'eaux sont l'eutrophisation (pollution diffuse par le phosphore) et les altérations morphologiques.

53 communes du SCOT sont classées en zone de répartition des eaux (ZRE) qui constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre instauré entre la ressource et les besoins en eau.

Les dispositifs réglementaires de ce zonage sont renforcés, par les orientations et dispositions rassemblées dans le chapitre 7 du SDAGE Loire-Bretagne « Maîtriser les prélèvements d'eau ».

Sur le territoire du SCOT du Blaisois, il y a 41 captages utilisés pour l'alimentation en eau des communes. 35 disposent des périmètres de protection ayant fait l'objet d'une DUP. Toutefois, la majorité des captages s'effectuent dans les aquifères calcaires et sont donc vulnérables aux pollutions diffuses. Reste, le cas particulier de la prise d'eau de Blois qui présente des difficultés en période d'étiage de la Loire.

Les zones vulnérables aux nitrates découlent de l'application de la directive « nitrates » qui concerne la prévention et la réduction des nitrates d'origine agricole. Elles sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces superficielles et souterraines. Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables. Le Territoire du SCOT est concerné par ces mesures.

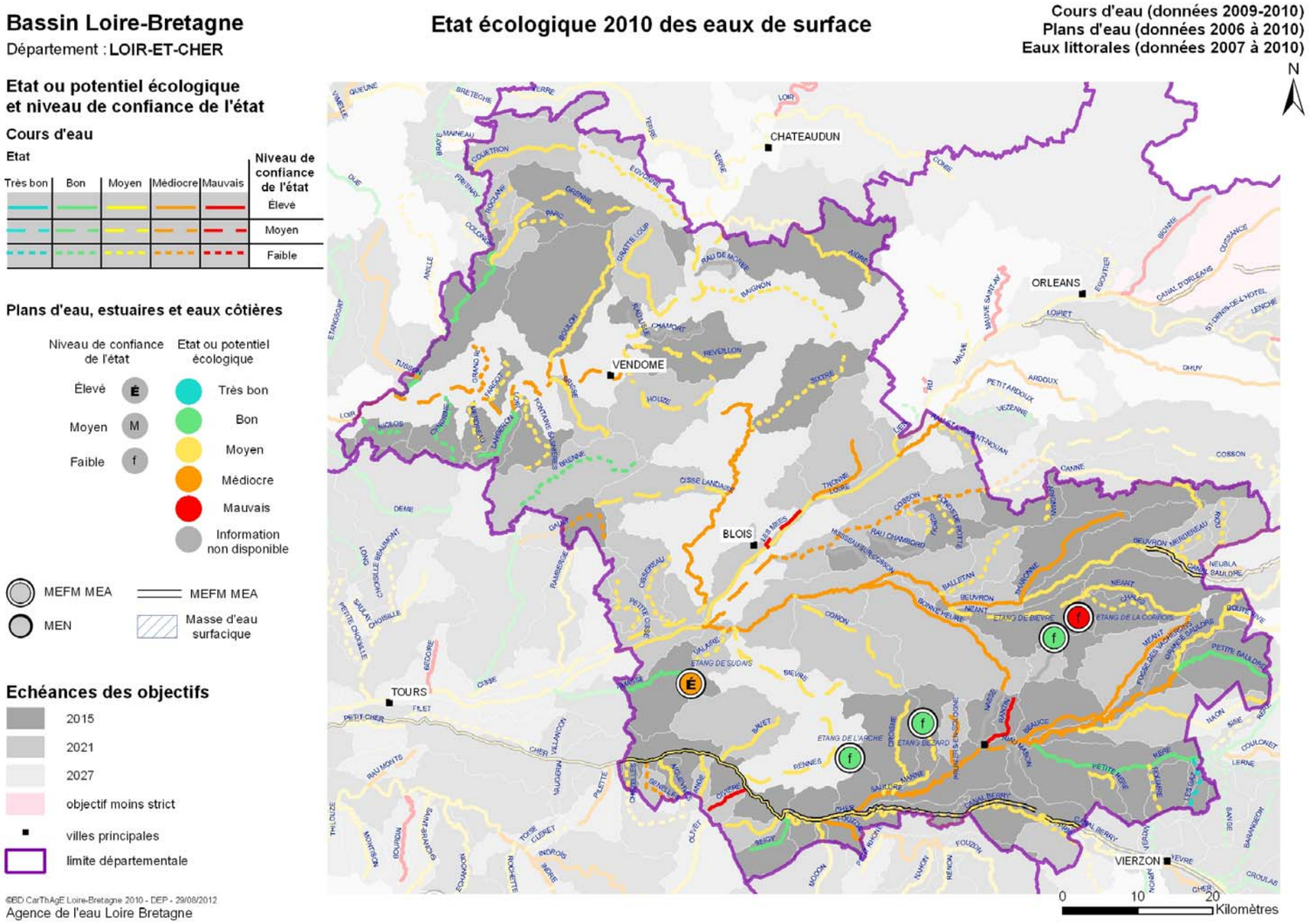

SCoT du Blaisois

Eaux Usées et pluviales

Actuellement, 58 stations d'épurations assurent le traitement des eaux usées sur le territoire du SCOT. 9 de ces Stations d'épurations sont en surcharges organiques et/ou hydrauliques, en 2011. Ces dysfonctionnements sont susceptibles d'entraver le développement des collectivités concernées.

Pour la gestion des eaux pluviales, il convient de privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols, de favoriser l'utilisation des techniques alternatives (noues, infiltration, chaussée réservoir, toitures végétalisées, …) et de maîtriser le rejet des eaux pluviales et son transfert vers les stations d'épurations (orientation 3D du SDAGE).

Globalement, il est nécessaire d'intégrer les problématiques relatives à l'eau (protection des milieux aquatiques, prélèvements de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, ..) et d'anticiper les besoins en eaux liés au développement urbain et les impacts que leurs consommations et rejets pourraient avoir sur la disponibilité et la qualité de cette ressource.

Carte des captages d'eau potable et des zones de répartitions des eaux

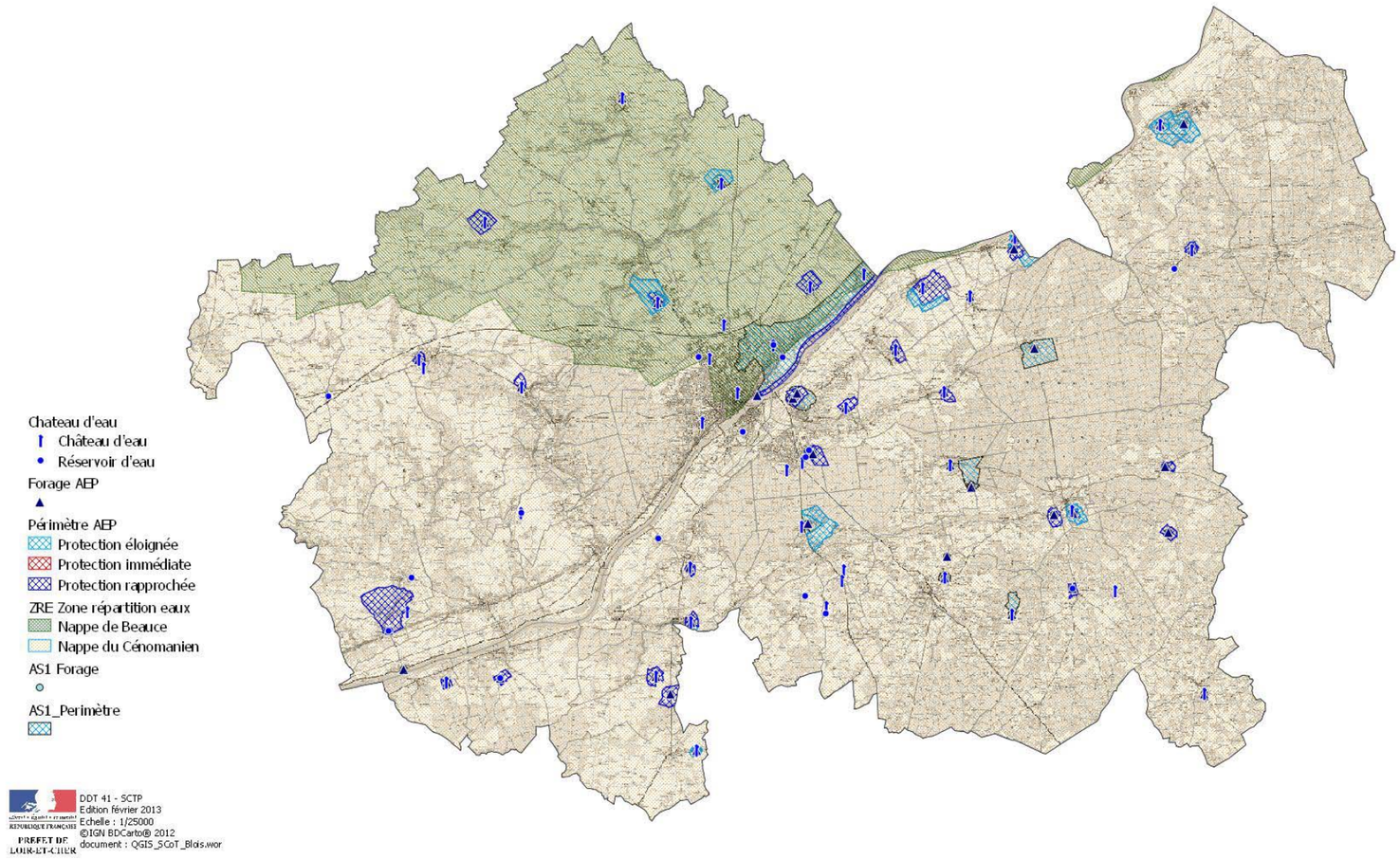

Atouts

- une majorité des captages d'eau potable disposent d'un périmètre de protection,
- De nombreuses stations d'épurations adaptées,
- Des outils de protection existants et des acteurs mobilisés,

Faiblesses

- Un fragile équilibre entre la ressource et les besoins,
- Un réseau hydraulique de qualité mauvaise à moyenne,
- Vulnérabilité des captages aux pollutions diffuses.
- Des stations d'épurations en surcharges hydrauliques et organiques

Enjeux : Une ressource à préserver

- Prendre en compte la gestion de l'eau, dans les perspectives de développement et d'aménagement du territoire, prévoir un développement urbain en adéquation avec la gestion des eaux pluviales, avec la ressource en eau potable mobilisable et préserver cette ressource,
- Préserver et favoriser, la restauration des milieux aquatiques en lien avec les TVB et les objectifs de la DCE,
- Réduire les pollutions par les nitrates et les pesticides et plus encore dans les zones de captage et de prélèvement d'eau potable,
- Gérer les interfaces avec les SAGE et les acteurs du monde agricoles,